



**MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES MEDIAS**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité - Travail - Progrès**

-----

**CABINET**

-----

N° \_\_\_\_\_/MCM/CAB-26

<p><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 30 JUIN 2026</b></p>
---

**Brazzaville (République du CONGO)**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mardi 30 juin 2026 à OYO (département de la Cuvette), sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Les affaires inscrites à son ordre du jour ont toutes concerné le Ministère des finances, du budget et du portefeuille public. Les Membres du Conseil ont ainsi délibéré sur un (1) projet de loi de finances rectificative, une communication sur l'exécution du budget de l'Etat aux 31 décembre 2025 et 31 mars 2026, et sur une (1) présentation exhaustive du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2027-2029.

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Christian YOKA, Ministre des finances, du budget et du portefeuille public, a soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres un **(1) projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026.**

D'emblée, le Ministre YOKA a rappelé qu'à la suite de son investiture le 16 avril 2026, comme suite de l'élection présidentielle des 12 et 15 mars 2026, le Président de la République a procédé successivement à la nomination du Premier ministre, chef du gouvernement et des Membres du Gouvernement les 23 et 24 avril 2026.

Le réaménagement de l'équipe gouvernementale a conduit à la création de nouveaux départements ministériels et à la recomposition de certains autres. Cette situation rend donc nécessaire un ajustement des crédits budgétaires ouverts par la loi n°42-2025 du 31 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026.

Entre-temps, et pour assurer la continuité du fonctionnement du service public, le décret n° 2026-179 du 8 mai 2026 portant ouverture de crédits d'avance au titre de l'exercice 2026 a été publié, en application des dispositions de l'article 29 de la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances.

D'autre part, le projet de loi de finances rectificative a été élaboré dans un contexte international marqué par de vives tensions géopolitiques (guerre Iran-Etats-Unis-Israël, hausse significative des cours mondiaux du pétrole, etc.).

Ces tensions ont eu pour effet une amélioration sensible des perspectives de recettes. Les hypothèses retenues pour la loi de finances rectificative sont les suivantes : un prix du brut congolais, révisé à 67 dollars contre une hypothèse établie à 60,3 dollars le baril dans la loi de finances initiale, soit une hausse de 11% ; une production pétrolière demeurant estimée à 105 millions de baril ; un taux de change retenu à 550 frs CFA pour un dollar américain ; le taux de croissance économique projeté est de 5,5% avec un taux d'inflation ramené à 2,7% contre 3% dans la loi de finances initiale.

Les objectifs poursuivis par le projet de loi de finances rectificative demeurent identiques à ceux définis dans la loi de finances initiale. Ils s'alignent sur les orientations du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2026-2028 et se déclinent ainsi qu'il suit : (i) **consolidation des recettes publiques**, par la digitalisation des processus, la réduction des exonérations fiscales et l'optimisation des recettes issues des ressources naturelles (pétrole, forêt, mines) ; (ii) **rationalisation et l'efficience des dépenses publiques** par une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement ; (iii) **gestion de la dette publique** par la poursuite des efforts de réduction du niveau de la dette ; (iv) **renforcement de la résilience de l'économie** par le développement des secteurs hors pétrole et la reconstitution du fonds de stabilisation à la BEAC.

En conséquence, le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026 comprend :

- un budget de l'Etat exercice 2026 arrêté en **recettes** à la somme de **deux mille sept cent soixante-dix-huit milliards seize millions (2 778 016 000 000) de francs CFA** contre **deux mille cinq cent cinquante milliards cinq cent quarante millions (2 550 540 000 000) de francs CFA** dans la loi de finances initiale, et en **dépenses** à la somme de **deux mille cinq cent soixante-et-un milliards soixante-neuf millions (2 561 069 000 000) de francs CFA** contre **deux mille trois cent vingt milliards cent soixante-sept millions (2 320 167 000 000) de francs CFA** initialement.
- Des recettes budgétaires supérieures aux dépenses budgétaires, dégageant ainsi un **excédent budgétaire prévisionnel de deux cent seize milliards neuf cent quarante-sept millions (216 947 000 000) de francs CFA** contre **deux cent trente milliards trois cent soixante-treize millions (230 373 000 000) de francs CFA** dans loi de finances initiale.
- en **trésorerie** et en **financement**, les **ressources** sont estimées à la somme de **mille cinq cent quatre-vingt-quinze milliards trois cent soixante millions (1 595 360 000 000) de francs CFA** contre **mille deux cent quarante milliards trois cent soixante millions (1 240 360 000 000) de francs CFA** dans la loi de

finances initiale, et en **charges** à la somme de **mille huit cent douze milliards trois cent sept millions (1 812 307 000 000) de francs CFA** contre **mille quatre cent soixante-dix milliards sept cent trente-deux millions (1 470 732 000 000) de francs CFA** initialement.

- Il résulte de la différence entre les ressources de trésorerie **et les charges de trésorerie** un **déficit prévisionnel de trésorerie** estimé à **deux cent seize milliards neuf cent quarante-sept millions (216 947 000 000) de francs CFA**.
- Ce **déficit de trésorerie** est résorbé par l'**excédent budgétaire** de **deux cent seize milliards neuf cent quarante-sept millions (216 947 000 000) de francs CFA** dégagé précédemment.

Après un examen serré et une ample discussion, le Conseil des Ministres a approuvé le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2026. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le Ministre Christian YOKA a présenté aux Membres du Conseil l'exécution du budget de l'Etat respectivement au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2026.

Il en ressort, entre autres et **au 31 décembre 2025**, une exécution contrastée, marquée par une certaine résilience des recettes fiscales et une hausse des dépenses de fonctionnement. Il convient de noter, comparativement à l'exercice 2024, un certain frémissement des

dépenses d'investissement, exécutées à 67% des prévisions, soit une hausse d'environ 14% par rapport à 2024.

**L'exécution du budget de l'Etat au 31 mars 2026** a été caractérisée par une amélioration de la mobilisation des ressources, notamment du fait d'une dynamique positive dans la collecte des recettes fiscales, ainsi que par une net frémissement en matière d'investissement, avec 71 milliards de frs CFA, soit 12% de la prévision annuelle.

Enfin, le Ministre YOKA a présenté aux Membres du Conseil le **Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2027-2029**. Abordant le contexte macroéconomique qui sous-tend ce Cadre, le Ministre a constaté les pressions inflationnistes mondiales et un ralentissement de la dynamique commerciale globale. A cet égard, **l'activité économique mondiale** devrait se situer en 2026 à 3,1% contre 3,4% en 2025. Le taux d'inflation devrait s'établir à 2,8% en 2026 contre 2,5% en 2025.

Au niveau national, le **taux de croissance du PIB** réel devrait être de **5,5% en 2026** contre 4,3% en 2025, soutenu par le dynamisme des secteurs pétrolier et non pétrolier qui devraient passer respectivement de 4,9 à 5,6% et de 3,2 à 4,8%. Pour les années 2028 et 2029, la croissance devrait se consolider à 6,1% et 7,0% soit 6,5% en moyenne annuelle.

L'inflation quant à elle devrait se situer à **2,7% en 2026** contre 2,6% en 2025.

L'orientation budgétaire à moyen terme reste, quant à elle, en lien avec le programme d'action du Gouvernement qui s'appuie sur les dix (10) actions prioritaires du nouveau projet de société du Président de la République, « **l'accélération de la marche vers le développement** », reprises et détaillées en vingt (20) missions qui constituent la feuille de route du quinquennat 2026-2031. Ce programme sera assurément l'épine dorsale du prochain Plan National de Développement (PND) en cours d'élaboration.

Sur la période triennale 2027-2029, la stratégie d'ensemble visera la consolidation des grands équilibres macroéconomiques et budgétaires aux fins de poursuivre le désendettement public et de renforcer la **croissance économique**. Le principal objectif est l'accélération du rythme de croissance qui devrait gagner 1,3 point dès 2027 par rapport à 2026 et devrait s'établir à **6,9%**. Elle se fixerait en moyenne annuelle, sur la période 2028-2029, à 6,5%. Ce résultat devrait être obtenu grâce au dynamisme du **secteur hors pétrole** dont la croissance passerait de 4,7% en 2026 à 5,4% en 2027, et se consoliderait à 6,1% en 2028 et 7,0% en 2029, portée principalement par la bonne tenue du secteur tertiaire. De même, le **secteur pétrolier** gagnerait 2,4

points à partir de 2027 pour se situer à 8,0% en 2027 contre 5,5% en 2026, mu par la montée en puissance des champs en production ainsi que par l'entrée en production des nouveaux champs. Sur la période 2028-2029, cette croissance est projetée à 4,8% en 2028 et 5,0% en 2029.

S'agissant de l'inflation, elle passerait à 3,0% en 2027 contre 2,7% en 2026, et se situerait en moyenne à 3,0% sur la période.

Pour atteindre ces objectifs, les principales orientations de l'action de l'Etat pour les trois prochaines années seront les suivantes : (i) renforcement de la mobilisation des recettes et élargissement de l'assiette fiscale ; (ii) maîtrise et rationalisation de la dépense publique ; (iii) restauration de la crédibilité budgétaire ; (iv) consolidation des excédents budgétaires sur toute la période ; (v) renforcement de la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure ; (vi) renforcement de la performance et responsabilisation des gestionnaires des programmes budgétaires ; (vii) réduction et optimisation de la dette publique ; (viii) optimisation de la gestion des risques budgétaires ; (ix) mise en place de coussins de sécurité pour renforcer la résilience de l'économie nationale face aux chocs ; (x) poursuite des efforts de reconstitution des réserves de change.

Dans ses grandes lignes, le Cadre budgétaire à moyen terme vise à (i) garantir la soutenabilité financière de l'Etat ; (ii) réduire la dépendance aux ressources pétrolières ; (iii) améliorer la sincérité

budgétaire (vi) faire du budget programme un véritable outil de gestion public.

Les **ressources budgétaires** devraient progresser à un rythme annuel moyen de 3,6% sur la période 2027-2029, portées par l'amélioration des recettes, tant fiscales que pétrolières.

De même, la trajectoire des **dépenses budgétaires** devrait progresser annuellement de 2,5%, un rythme moins élevé que celui des recettes, traduisant une maîtrise globale des dépenses.

Cette trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires devrait entraîner une amélioration des soldes budgétaires qui seraient positifs sur l'ensemble de la période.

Les **recettes budgétaires** connaîtront une dynamique positive. Elles devraient se fixer à 2 970,9 milliards de FCFA en 2027, à 3 060,1 milliards de FCFA en 2028 et 3 189,7 milliards de FCFA en 2029, soit une augmentation en moyenne annuelle de 3,6%, portée essentiellement par les **recettes fiscales** qui augmenteraient à un rythme annuel moyen de 7,4% et s'établiraient à 1 336,3 milliards de FCFA en 2027, à 1 439,0 milliards de FCFA en 2028 et 1 554,2 milliards de FCFA en 2029.

**Les recettes pétrolières**, par contre, devraient régresser de 0,9% en moyenne annuelle et se situeraient à 1 281,0 milliards de FCFA en 2027, à 1 266,4 milliards de FCFA en 2028 et 1 258,7 milliards de FCFA en 2029. **Les principales hypothèses** sur la période 2027-2029 sont les suivantes : (i) une production de 112,3 millions de barils en 2027 ; 117,5 millions de barils en 2028 et 123,4 de barils en 2029 ; (ii) un prix du brut congolais de 71,0 dollars USD en 2027, puis 70 dollars USD en 2028 et 69 dollars USD en 2029 ; (iii) un taux de change du dollar de 565,0 FCFA sur la période et (iv) un taux de partage de production au profit de l'Etat de 28,0% en 2027, puis 27% en 2028 et 26% en 2029.

**Les dépenses budgétaires** devraient se situer, quant à elles, à 2 601,4 milliards de FCFA en 2027, à 2 668,7 milliards de FCFA en 2028 et 2 730,4 milliards de FCFA en 2029. **Les dépenses d'investissement** s'établiraient à 624,7 milliards de FCFA en 2027, en 2028 à 640,4 milliards de FCFA et 656,4 milliards de FCFA en 2029, en progression moyenne de 10,8%, pour prendre en compte les priorités du projet de société « **l'accélération de la marche vers le développement** ».

Sur la période triennale 2027-2029, le **solde budgétaire global de base** progresserait à un rythme annuel moyen de 8,7% sur la période et représenterait en moyenne 5,1% du PIB. Ce solde s'élèverait à 369,5 milliards de frs CFA en 2027, à 391,4 en 2028 et 459,3 en 2029.

Les Membres du Conseil ont pris bonne note de cette présentation exhaustive du cadre budgétaire à moyen terme et ont opiné sur la nécessité, pour les pouvoirs publics, de tout mettre en œuvre pour s'y conformer, et ce au plus grand profit des populations congolaises.

Prenant la parole à l'issue de cette présentation, SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, a exhorté les Membres du Gouvernement à œuvrer pour rapprocher les éléments pris en compte pour l'établissement du Produit intérieur brut (PIB) de l'économie réelle, avec la prise en compte de toutes les richesses et potentialités. Pour ce faire, il a demandé que le Gouvernement s'emploie à finaliser le processus de rebasage du PIB engagé en coopération avec la Banque Africaine de Développement (BAD).

Sur ces instructions et, constatant que plus aucun point n'était inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Oyo, le 30 juin 2026

Pour le Conseil des Ministres,  
Le Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement,

**Thierry Lézin MOUNGALLA/-**